

La Rentrée au Collège

Pour tous les collégiens, rentrée le jeudi 1^{er} septembre 2022

Tous les élèves devront venir le jeudi 1^{er} septembre 2022 avec :

- un cahier de brouillon et de quoi écrire ;
- 2 photos d'identité ;
- le chèque de caution des manuels, avec nom et prénom de l'élève au dos, à l'ordre de "Association de Gestion de l'Externat Saint-Joseph" de 90 euros (voir plus loin "manuels scolaires").

Ils donneront ces éléments à leur professeur principal.

Deux certificats de scolarité seront récupérés dans la partie document sur Ecole Directe à réception de la totalité des éléments demandés.

En Sixième

- Accueil des élèves et de leurs parents à 8h30 devant les escaliers des 5^{èmes}.
- Le midi, **tous les élèves de 6^{ème} prendront leur repas, offert, au self.**
- L'après-midi, les manuels seront donnés aux élèves (sauf si le chèque de caution a été oublié). Ils devront les porter chez eux en fin de journée et n'auront à les rapporter au collège qu'à la date qui leur sera indiquée en juin 2023. Une réserve de manuels, à la location desquels les familles participent, est utilisée au collège. Ce dispositif, proposé par l'APEL, a permis d'alléger considérablement le poids des cartables, surtout en 6^{ème}, depuis plusieurs années.
- La première journée se terminera à 16h.

En Cinquième, Quatrième et Troisième

- Accueil des élèves directement sur leur cour.
- à 13h30 pour les 4^{èmes} ; à 14h00 pour les 5^{èmes} ; à 14h30 pour les 3^{èmes}.

Aucun repas n'est assuré ce jour pour les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes}.

Les photos de classe seront prises ce jour-là sur l'ensemble des niveaux.

■ Collège : Enseignement et Education

La notion de Communauté Éducative doit être première dans la mission d'accompagnement des élèves et des enfants. Chaque adulte, qu'il soit parent d'élève ou enseignant, éducateur ou surveillant... en lien avec les jeunes, peut et doit se poser de façon claire comme une référence possible. Il est donc déterminant que les adultes entretiennent entre eux un climat de confiance garantissant l'unité de la Communauté Éducative, et par là même, mettant les enfants en sentiment de sécurité. Le cadre que chacun peut représenter permettra aux élèves de grandir et d'approprier la notion de liberté dans un « espace » délimité. Le règlement intérieur et le projet d'établissement traduisent ce cadre. Il permet l'apprentissage de la notion de droits et de devoirs, de responsabilité et de respect, et pour résumer du rôle de citoyen.

1. ULIS Collège

Notre Ecole a ouvert une ULIS Ecole en septembre 2013. Depuis la rentrée 2014, avec l'ULIS Collège, nous pouvons continuer à offrir aux élèves ayant un trouble lié aux Dys, reconnu par la MDPH, la possibilité de poursuivre leur scolarité dans l'Établissement en bénéficiant d'un dispositif adapté. Pour

répondre à la demande croissante des familles, une ULIS LP a été ouverte en 2019 au LP et un deuxième dispositif ULIS Collège a vu le jour en septembre 2020.

2. Classes Pilotes 5^{ème} et 4^{ème}

Depuis sa création par les Pères Maristes, l'Externat Saint Joseph a toujours eu à cœur de prendre soin de chacun des élèves. Depuis plusieurs années, une classe de 5^{ème} et de 4^{ème} proposent un accompagnement particulier.

Les élèves qui sont concernés par cette mise en place doivent être :

- Des élèves et des familles demandeurs ou conseillés par l'équipe.
- Des élèves dont les résultats scolaires ne doivent pas être le premier critère de sélection.
- Des élèves montrant des carences dans l'estime de soi.
- Des élèves dont la motivation semble souvent affaiblie, par découragement, ennui ou contexte de vie difficile.
- Des élèves en manque de repères, d'objectifs, de projets précis même à court terme.
- Des élèves ayant une attitude positive et volontaire.

Leurs besoins sont :

- Se réconcilier avec l'école.
- Revaloriser son identité d'élève.
- Retrouver la confiance en soi et en ses capacités.
- Redonner du sens à sa scolarité.

Les moyens à mettre en œuvre sont :

- Des moyens horaires supplémentaires : l'objectif est en effet de permettre aux élèves des temps d'aide méthodologique tous les jours afin d'orienter positivement le travail à la maison. A savoir : 1h de pôle scientifique, 1h de pôle littéraire et 30mn d'Anglais.
- Un effectif maîtrisé ne dépassant pas les 22 élèves.
- Comme sur l'ensemble du niveau 4^{ème}, des temps de travail dans l'élaboration du projet d'orientation en lien avec le lycée professionnel est un élément central de ce dispositif. Un mini-stage de découverte en entreprise est effectué en 4^{ème}.
- Participation d'intervenants extérieurs : maintien du projet Théâtre avec un complément en relaxation avec pour objectifs le travail sur l'expression corporelle, les principes de mémorisation et l'estime de soi.
- Utilisation d'un matériel numérique afin de faciliter l'accès des élèves aux savoirs et aux contenus de l'enseignement. La démarche n'est pas didactique mais pédagogique. Ainsi il ne s'agit pas de modifier les contenus qui doivent rester cohérents avec les programmes et leurs exigences, mais bien d'en faciliter l'accès, à chacun selon un cheminement d'apprentissage qui lui est propre.

Ce projet nécessite un engagement de l'élève sur son comportement, le minimum scolaire, les démarches d'orientation à mettre en œuvre, mais aussi des enseignants qui s'engagent dans le projet. La présence dans cette classe et les moyens mis en place pour le faire, doivent se mériter, aussi si le comportement n'est pas conforme à l'engagement pris, l'élève pourrait être amené à quitter le dispositif et ses avantages.

3. Classe APPN 5^{ème} et 4^{ème}

La classe APPN est une classe destinée à susciter l'envie, le dépassement et l'épanouissement des élèves. Les activités proposées entre autres sont la course d'orientation, le VTT, le roller, la voile, la planche à voile, le kayak, et l'escalade. Cette classe s'adresse à des élèves qui ont le goût de l'effort, un très bon état d'esprit et le sens du collectif, respectueux des consignes et des règles, dynamiques, motivés et sportifs.

L'option APPN est un engagement sur deux ans (5^e et 4^e) et est soumise à une sélection.

4. Classe Cinéma 4^{ème} et 3^{ème}

L'option cinéma propose non seulement l'étude de certains aspects du septième art ; histoire du cinéma, évolution des techniques, genres et mouvements.... mais aussi des participations à des festivals, à des projections préparées en amont et enfin des ateliers pratiques (écriture d'un scénario).

5. Option Chinois 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Les élèves ayant été retenus seront inscrits en classe de chinois pour toute la durée de leur scolarité au collège. Ces quatre années d'étude de la culture et de la langue chinoise peuvent se clôturer par un voyage, dans le cadre d'un échange inter-établissements. Il n'est possible d'arrêter cette option qu'à la fin de la 3^{ème} sauf avis contraire du conseil de classe.

6. Latin en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Le latin est une option facultative de 2h en 5^{ème} et 3^{ème} et de 3h en 4^{ème}. Il est important de se rappeler que l'inscription en Latin est un engagement pour l'ensemble du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) et qu'il n'est possible d'arrêter cette option qu'à la fin de la 3^{ème} sauf avis contraire du conseil de classe.

7. "Expression artistique" pour les 6^{èmes}

En 6^{ème} les élèves auront dans l'année 25h de "cours d'expression artistique prenant appui sur les techniques du théâtre" dans le but de :

- Changer son comportement vis-à-vis de soi-même et de l'autre (et des autres), assumer ses responsabilités, ses actes
- Développer des capacités telles que l'écoute, l'expression orale, le respect
- Développer le goût, la curiosité, de l'écriture et de l'expression artistique au théâtre
- Engager le groupe-classe dans un projet.

■ Horaire habituel d'une journée de classe

Matin (Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi) :

8h05 à 9h00

9h05 à 9h55

10h10 à 11h05

11h10 à 12h05

Après-midi (Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi) :

13h35 à 14h30

14h35 à 15h30

15h40 à 16h35

■ Animation de 15h40 à 16h35

S'il n'a pas de cours prévu à son emploi du temps de 15h40 à 16h35, un élève peut rester en animation sur ce créneau. Il peut alors rester avec ses camarades pour jouer, discuter, travailler... L'animation n'est pas un cours donc la présence n'est pas contrôlée dans ce cadre. Cependant les élèves doivent alors rester sur les lieux qui leur sont précisés par les éducateurs, ce qui exclut le

terre-plein sous le collège vers la sortie, le parking. Un élève qui quitterait l'animation sans autorisation serait sévèrement sanctionné.

■ Etude du soir

Au collège, une séance d'étude "surveillée" est organisée de 16h40 à 17h35 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les familles peuvent y inscrire leur(s) enfant(s) par écrit auprès de la directrice des études du Collège pour l'année ou pour un trimestre seulement, et pour 1, 2, 3 ou 4 soirs prédéfinis. Le règlement apparaîtra sur la facture du trimestre. **Inscriptions pour les trimestres avant le 12 septembre, le 5 décembre et le 13 mars.**

L'étude débutera le vendredi 2 septembre 2022 et sera maintenue jusqu'à l'avant dernier jour de cours en juin 2023.

Coût mensuel : de 8 € pour 1 soir par semaine à 32 € pour 4 soirs par semaine.

Ce coût est le même quel que soit le nombre de jours de cours du mois.

■ Les Manuels scolaires

L'ensemble des manuels pour le Collège est fourni par l'établissement qui en est propriétaire. Une subvention de l'Education Nationale permet de renouveler quelques collections chaque année. Un manuel doit pouvoir durer le plus longtemps possible...

Chaque élève reçoit en début d'année la collection complète des manuels dont il a besoin, le jour de la rentrée en 6^{ème}, les jours suivants pour les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes}. L'état dans lequel se trouve chaque livre lors de la remise est enregistré. En fin d'année, lors de la restitution des manuels par chaque élève, on compare l'état des manuels rendus à l'état noté en début d'année. Pour couvrir forfaitairement la valeur de la collection, on demande à chaque famille une caution de 90 euros (chèque établi à l'ordre de l'Association de Gestion de l'E.S.J.). La collection des manuels ne sera remise qu'après réception du chèque de caution.

Si aucune dégradation n'est intervenue, si aucune perte n'est enregistrée, nous rendons le chèque. Dans le cas contraire, nous rendons le chèque en contrepartie de la pénalité décidée. Le chèque de caution est encaissé seulement en cas de pénalité non réglée au 8 juillet 2023.

■ Remarque sur les vêtements

Chaque année nous récupérons de très nombreuses affaires, abandonnées par les élèves ici ou là, et que personne ne réclame. **Nous vous conseillons vivement d'inscrire le nom de votre enfant sur tous les vêtements et objets susceptibles d'être égarés** : pulls, blousons, affaires de sport, cartons à dessin, trousse...

■ Fournitures pour le Collège

La liste des fournitures pour les 4 niveaux du Collège pour la rentrée de septembre 2022 est consultable sur le site Internet de l'Etablissement (<http://esi-lacordeille.com>) depuis la première semaine de juillet.